



→ Une bonne nouvelle : le retour d'une TVA à 10 % pour la plupart des supports de culture.

La CAS a reçu une réponse positive des services fiscaux à la demande qu'elle avait formulée en janvier dernier, associée à l'UPJ au sein d'Alliance pour le Végétal. En effet, l'instruction fiscale publiée le 24 juin accorde le taux de 10 % à tous les supports de culture avec matières organiques végétales prépondérantes (tourbes, écorces, fibres de bois, etc.) qui intègrent des matières minérales ou des matières synthétiques. De ce fait, la grande majorité des supports de culture vendus en France peuvent bénéficier de ce taux. Rappelons que dans l'attente de cette instruction fiscale, la CAS avait recommandé à ses adhérents et à leurs clients la prudence quant au taux de TVA, afin de ne pas les exposer à un risque de redressement. Ce retour de taux de TVA ne manquera pas d'avoir un impact positif sur le marché des terreaux destinés au grand public et aux collectivités, ce dont la chambre syndicale se réjouit. www.cas-asso.com